

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre *Q³* N° 106.

SIGNALEMENT.

Le *S^r Gramond*, *Coutours*, *bourlouis*

natif de *S^t-Manet*

demeurant à *id*

allant à *Madrid*.

âgé de *= 21 =* ans, taille d'un mètre

64 centimètres

cheveux *châtain* front *couvert*

sourcils *id* yeux *gris*

nez *moyen* bouche *grosse*

barbe *naissante* menton *roud*

visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS :

Égine cicatrice sur le sourcil droit

PIÈCES DÉPOSÉES.

Mme D³

FAIT à *Chavillac*, le *6⁹ br*, 186*1*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :



Bourlanges

St Mammet, le 4. 9^{bre} 1861.

A Monsieur le Préfet du canton,

Monsieur le Préfet,

Le soussigné Antoine Gramont, Cultivateur, demeurant au lieu d'uscho, commune de St. Mammet-la-sabrotte, a l'honneur de vous prier de vouloir bien lui délivrer un passe-port pour se rendre à Madrid (Espagne).

C'est ce que attend de votre bonté.

Monsieur le Préfet,

*Voire très-humble serviteur
Ae sait signer.*

*Signalément
Age de 21 ans
taille d'1 mètre 64
Cheveux châtains
front couvert
yeux gris
sourcils châtains
nez moyen
barbe naissante
bouche grosse
menton rond
striage orala
tient collier
légère cicatrice
sur le sourcil droit.*

Le Maire de la Commune de Saint-Mammet-la-sabrotte, soussigné, considère que Gramont Antoine, dont le signalément est ci-dessus, est de bonne conduite et qu'il a été libéré du service militaire;

*Et d'avis:
Qu'il obtienne le passe-port qu'il réclame.
St. Mammet, le 4. 9^{bre} 1861*

*Le Maire
Cabasse*

